

Guide de la gestion des déchets



LE PETIT GESTE *qui engage*



Montre-moi ta poubelle...

et je te dirai qui tu es !

Notre mode de vie se lit dans notre poubelle : plus elle est remplie, plus notre avenir s'annonce sombre sur une planète étouffée par les déchets et les nuisances causées par leur traitement.

Seul un changement de notre comportement vis-à-vis des déchets et, plus en amont encore, de notre façon de consommer peut renverser la donne. Les collectivités doivent, certes, prendre les mesures nécessaires pour engager ces changements mais, sans une prise de conscience individuelle, ce sera vain.

Alors, prenons notre avenir en main, ouvrons notre poubelle et faisons les gestes qui engagent !

Dans le Genevois, en Haute-Savoie :



en 2015

55 % des déchets de votre poubelle pouvaient encore être triés

25 % d'emballages

30 % de déchets verts

en 2018

44 % des déchets de votre poubelle peuvent encore être triés

23 % d'emballages

21 % de déchets verts



Nous sommes sur la bonne voie, continuons !

Le geste qui coûte cher à la collectivité :

Pour une tonne de déchets jetés dans votre poubelle :

Collecte et transport au quai de transfert	65 €
+ transport à l'usine du Sidéfage	37 €
+ coût de traitement (incinération)	92 €
	= 194 €/t

Le geste qui va dans le bon sens

Pour une tonne de déchets déposés à la déchetterie

Coût de traitement à partir de **20 €/t** selon le type de déchet

Les gestes qui font du bien

Pour un déchet vert qui reste dans votre jardin **0 €** et mon jardin se porte mieux !

Pour un appareil donné sur Eco-lien.fr **0 €** et je fais de nouvelles connaissances !

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI, JE PEUX ENCORE FAIRE MIEUX...



En refusant d'acheter des produits suremballés... et en donnant ce qui peut encore servir

voir pp. 4 et 5



En laissant au jardin ce qui lui appartient

voir pp. 6 et 7



En jetant dans les bons bacs

voir pp. 8 et 9

N'en jetez plus...

la planète déborde !

Oui ! Vous pouvez agir... vous êtes même les premiers acteurs du changement ! Réduire la production de déchets, en ne cédant pas à la facilité de jeter : trier, réparer, troquer ou revendre... c'est déjà très bien. Mais agir en amont, au début de la chaîne de production et de la consommation, c'est mieux.

Pour fabriquer un produit, on commence par extraire des matières premières issues du sol ou du sous-sol : pétrole, coton, bois, minéraux comme le fer ou le lithium.

Ces ressources ne sont pas inépuisables ; leur extraction génère de la pollution et consomme de l'énergie, tout comme la fabrication du produit. En consommant moins, on puise moins dans les ressources fossiles et on génère moins de nuisances sur l'environnement.

Prenez le pouvoir et commencez par refuser !



LORS DE MES ACHATS, JE DIS *non* AUX PRODUITS SUREMBALLÉS !

Je dis ***oui !***

- aux **boîtes réutilisables**, comme la boîte à goûter ;
- aux **bocaux en verre** pour acheter autant que possible les aliments en vrac ;
- aux **cabas en tissu**, aux sacs réutilisables.



DANS MA CUISINE, JE DIS *non* AU GASPILLAGE EN TOUT GENRE.

Je dis ***oui !***

- à l'eau du robinet dans une jolie carafe en verre ;
- aux **quantités maîtrisées** pour cuisiner ;
- au **compostage** de mes déchets alimentaires.



DANS MON JARDIN, JE refuse DE PRÉLEVER À LA NATURE CE QUI LUI APPARTIENT.

Je dis ***oui !***

- aux déchets du jardin qui **restent au jardin**, ainsi je préserve la biodiversité et je facilite son entretien ;
- aux gestes qui **limitent les voyages en déchetterie** (mulching, broyage, compostage...).



DANS MA VIE QUOTIDIENNE, JE refuse DE ME FAIRE ENVAHIR PAR LES PUBLICITÉS QUI ME POUSSENT À ACHETER TOUJOURS PLUS

Je dis ***oui !***

- à une boîte aux lettres **sans publicité** pour limiter l'utilisation de papier ;
- au **questionnement** avant d'acheter. On veut me vendre ce produit : en ai-je vraiment besoin ?



LE PETIT GESTE

Collez le Stop pub

joint à ce numéro sur votre boîte aux lettres et réduisez considérablement votre consommation de papier !



Eco-lien : les échanges entre voisins !

ECO-LIEN.FR est un service de proximité gratuit lancé par la Communauté de communes du Genevois pour faciliter le réemploi d'objets entre habitants.

Plutôt que de jeter, je donne à un voisin ou je vends moins de 10 euros. Et si je cherche moi aussi un objet, ECO-LIEN.FR m'aidera à le dénicher près de chez moi !

👍 Ne passez à côté d'aucune annonce publiée, en vous abonnant à la page Facebook !

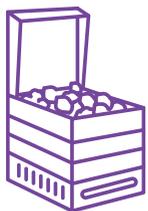
📘 Petites Annonces Eco-lien

➔ **1 tonne** de déchets c'est
100 tonnes de ressources exploitées pour leur fabrication

Ne coupez plus l'herbe...

sous le pied de la nature

Tout ce qui est bon pour la nature doit rester dans la nature ! Qu'ils proviennent de votre assiette ou du jardin, vous pouvez réutiliser pratiquement tous les déchets organiques. Pourquoi ? Parce qu'ils permettent d'enrichir votre sol tout en réduisant considérablement le volume de votre poubelle et les coûts générés par son traitement. La valorisation de ces déchets n'est vraiment pas réservée aux seuls initiés ou jardiniers avertis : essayez, c'est simple !



Composter : c'est moins de déchets dans la poubelle et une nature plus belle !

-1/3 C'EST LA DIMINUTION QUE VOUS ALLEZ APPORTER AU VOLUME DE VOTRE SAC-POUBELLE EN COMPOSTANT.

Je composte :



■ les épluchures des fruits ;



■ les déchets de repas ;



■ les essuie-tout, serviettes en papier ;



■ le marc de café, les sachets de thé ;



■ les déchets verts : feuilles mortes, mauvaises herbes, brindilles...

Quand on y pense !

Vous réaliserez un engrais naturel pour votre jardin.

En immeuble, vous n'êtes pas privé de tous ces bienfaits !

Il existe des solutions de compostage collectif au sein des quartiers ou des copropriétés. Renseignez-vous auprès de vos voisins, de votre syndic ou de votre mairie.

Quand on y pense !

Et si j'en parlais à mes voisins lors de la prochaine assemblée de copropriété ?



auprès de la CCG ou en ligne www.cc-genevois.fr

Ne les enflammez pas !

Brûler les déchets verts est interdit et passible d'une amende de 450 €. Ce geste contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, ayant des conséquences avérées sur la santé.



Au jardin, deux astuces pour une nature belle au naturel



1 LE MULCHING EST UNE TECHNIQUE DE TONTE SANS RAMASSAGE DE L'HERBE

Il présente plusieurs avantages :

- 30% de gain de temps lors de la tonte : pas de ramassage et pas de stockage de l'herbe ;
- fertilisation naturelle (et gratuite) de la pelouse ;
- technique naturelle pour limiter la repousse des herbes indésirables ;
- protection contre la sécheresse ; l'herbe coupée contient 95 % d'eau et l'évaporation est limitée par le paillis créé. Résultat, un sol qui retient l'humidité.

Quand on y pense !

En pratiquant le mulching vous limitez l'entretien de votre pelouse et vos déplacements en déchetterie.

2 LE PAILLAGE CONSISTE À RECOUVRIR LE SOL DU JARDIN POUR LE NOURRIR ET LE PROTÉGER.

Comment faire ? Étalez une couche de feuilles mortes, brindilles et branches (hormis du cyprès ou du thuya) coupées en petits morceaux ou broyées, partout où vous le souhaitez et la nature fera le reste !

Ses avantages :

- fertilisant naturel... et gratuit ;
- limite l'arrosage puisque le paillage permet d'absorber l'eau et de maintenir l'humidité de votre sol ;
- protège les sols argileux des aléas climatiques (tassement de terrain sous l'action de la pluie) ;
- crée un lieu pour les insectes « amis du jardin ».

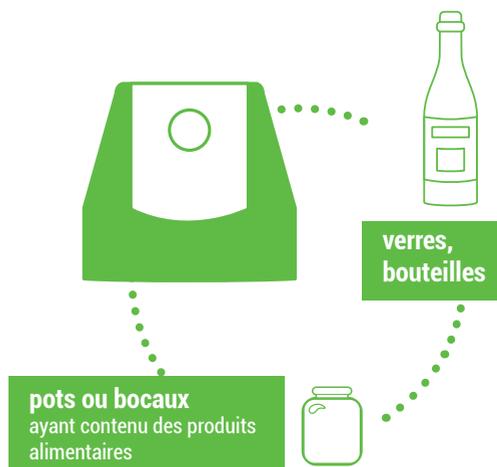
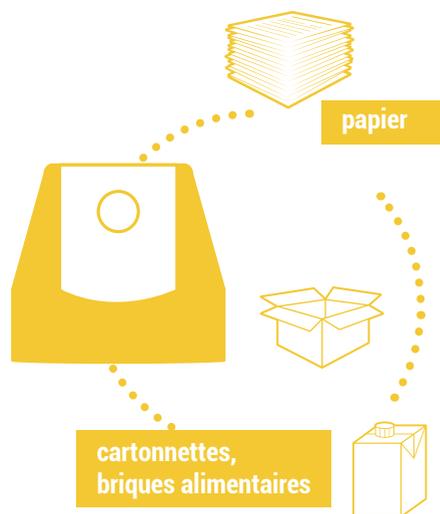
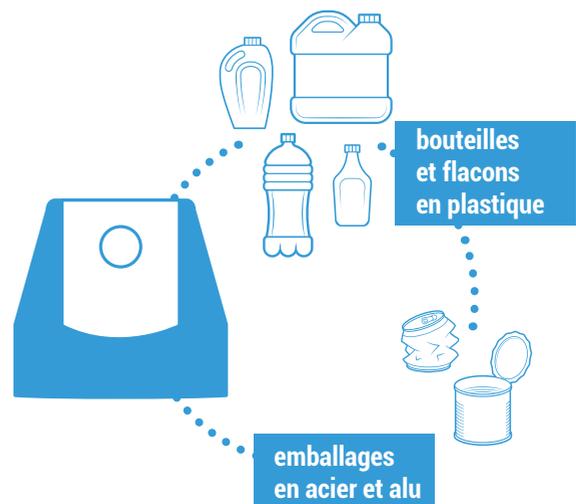
Quand on y pense !

Dans la nature, les sols sont rarement nus. Il y a toujours une couche d'humus sauf sur les chemins tracés par l'homme.

Donnez un avenir à votre déchet...

en le déposant dans le bon bac !

Jeter n'est pas un geste anodin et encore moins approximatif. Quand vous jetez, ayez un geste sûr... et suivez la couleur ! Pourquoi ? Parce que la vie des objets et des emballages ne s'arrête pas à votre utilisation. En triant, vous leur donnez une seconde vie et vous leur permettez d'être de nouveaux objets.



Textiles : ayez la fibre recyclage !

De nombreux Points Tri sont équipés d'une borne supplémentaire pour récupérer et stocker les textiles d'habillement, le linge de maison, la maroquinerie et les chaussures. Les textiles ainsi déposés sont ensuite valorisés par une association pour être réutilisés ou recyclés.

À savoir !

Sont acceptés tous les vêtements, draps, serviettes, nappes, maroquinerie ainsi que toutes les chaussures, que ce soit pour homme, femme ou pour enfant, même usés.

6 bouteilles d'eau en plastique
= 1 T-shirt

114 aérosols
= 1 trottinette

700 canettes
= 1 cadre de vélo

Source : ecoemballages.fr

Où trouver une borne textile ?

Archamps	Point Tri (mairie)
Beaumont	Cimetière Tennis (Le Châble)
Bossey	Point Tri (Pierre Grand)
Collonges-sous-Salève	Point Tri (Le Plan) Croix de Rozon Sous le Clos
Feigères	L'Agnellu
Jonzier-Epagny	Mairie
Savigny	Église
St-Julien-en-Genevois	Cervonnex Lycée Mme de Staël Automates Ancien centre de tri
Valleiry	Place de la Gare
Vers	Mairie
Viry	Centre-ville Parking Chevallier



Nouveauté

Dès 2019, pour s'adapter aux nouvelles formes d'achat (commandes par internet notamment), plus de 30 points tri sont équipés de conteneurs spécifiques CARTON.

+ INFO liste des points tri CARTON
www.cc-genevois.fr

À chaque déchet, sa solution



La clôture limite le risque d'intrusion.



La signalisation et la circulation ont été améliorées.

À Neydens et Vulbens, deux déchetteries recueillent vos déchets encombrants et spéciaux. Ils seront ensuite conduits vers les filières de valorisation adéquates...

Des sites rénovés et sécurisés

D'importants travaux ont été réalisés pour rendre les sites plus fonctionnels :

- une entrée et une sortie distinctes ;
- pour votre sécurité, des garde-corps de 70 cm de haut sur les quais de déchargement ;
- mise aux normes de sécurité du bâtiment d'accueil et de stockage des déchets toxiques ;
- pour sécuriser les sites, des clôtures d'enceinte et un système de vidéosurveillance ;
- mise en place d'un système de contrôle d'accès : une carte personnelle est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Pour obtenir ma carte d'accès aux déchetteries

Une démarche simple, réservée aux habitants et professionnels des 17 communes du territoire de la CCG :

1. Numérisez vos 2 justificatifs (1 pièce d'identité et 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom) ;
2. Connectez-vous sur www.cc-genevois.fr : remplissez le formulaire et ajoutez vos 2 justificatifs ;
3. Vous recevrez un mail de confirmation et, si votre dossier est complet, votre carte d'accès sera envoyée dans la boîte aux lettres de votre domicile ;
4. Placez votre carte dans votre voiture ou dans votre portefeuille pour l'avoir sur vous à chaque passage en déchetterie. Obligatoire, elle vous sera systématiquement demandée.

Professionnels :

2 documents à numériser (pièce d'identité du responsable juridique et justificatif de domiciliation – extrait Kbis ou fiche INSEE)

Pas d'accès à Internet ?

Rapprochez-vous de la Communauté de communes (à Archamps) ou de votre mairie.

Un doute ?

Sur place, toujours quelqu'un pour vous guider : n'hésitez pas à solliciter les agents d'accueil

Les horaires

Site de Neydens	Site de Vulbens
Chemin de Fillinges 06 27 82 12 78	ZA de Chavanoux 06 27 82 12 78
du lundi au vendredi 9h à 12h 14h à 18h* le samedi 9h à 18h* (*17h30 de novembre à février)	
FERMÉ les mardis matin les dimanches et les jours fériés	FERMÉ les jeudis matin les dimanches et les jours fériés



À noter !

Si vous êtes pressé, pensez à trier vos déchets par type de matériaux avant d'arriver, vous gagnerez du temps à la dépose.

Les déchets acceptés



Déblais et gravats

Les déchets inertes : pavés, sables, gravats, tuiles, ardoises, béton, ciment, carrelage...



Plâtre

Plaques de plâtre, dalles de plafond en plâtre, carreaux de plâtre, plâtre avec complexe de doublage (polystyrène, polyuréthane...).



Encombrants

Miroirs, vitres, skis, bâches de piscine...



Métaux

Vélos, ferraille, poussettes, bidons...



Bois

Planches, poutres, panneaux de particules.



Palettes



Déchets verts

Branchages, feuilles, pelouse...



Piles et accumulateurs



Batteries



Déchets d'équipements

Électriques et électroniques.



Petits appareils : fers à repasser, rasoirs, jouets, radios-réveils...



Gros électroménager froid : réfrigérateurs, congélateurs, caves à vin...

Gros électroménager hors froid : cuisinières, lave-linge...

Écrans : télévisions, matériels informatiques...



Lampes

Lampes basse consommation et tubes usagés.



Pneumatiques



Huile de friture



Huile de vidange



Déchets toxiques



Radiographies



Mobilier

Meubles usagés : salons, séjours, salles à manger, d'appoint, chambres à coucher, literie (matelas compris), bureaux (hors professionnel), cuisines, salles de bains, jardin, chaises et sièges.



Laine de verre



Tout-venant incinérable

Revêtement de sol, polystyrène, plastique, jouets...

Et s'il n'en reste qu'un... ce sera bien celui-là

Vous avez suivi tous les bons gestes... mais dans vos mains restent quelques déchets ménagers résiduels ? Ils trouveront place dans la poubelle des ordures ménagères, mais seulement ceux-là ! Le dernier effort se situe alors dans le dépôt de vos sacs.

Quelques règles à suivre : elles sont essentielles pour le vivre ensemble mais aussi pour respecter et faciliter le travail des agents qui collectent votre poubelle.

Le service de ramassage des ordures ménagères fonctionne de deux manières :

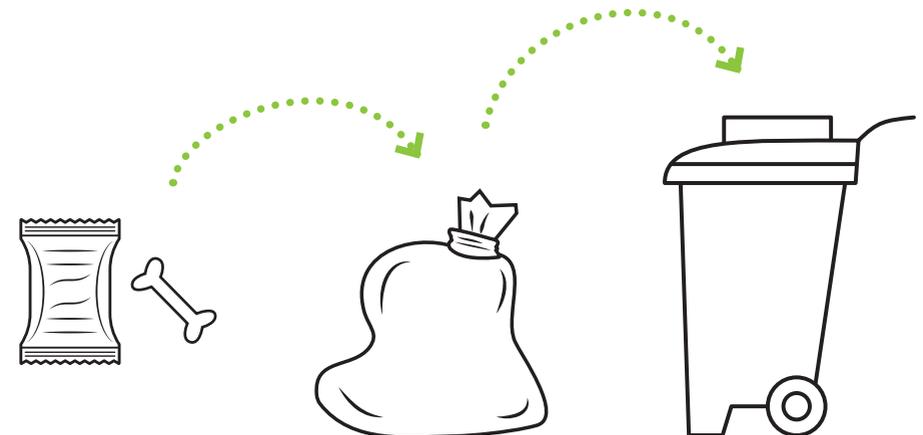
- **en points de regroupement.** Vous partagez alors votre poubelle avec votre voisin. Vous déposez votre sac fermé dans le conteneur collectif, quel que soit le jour de collecte ;
- **en porte à porte.** Votre bac plastique doit alors être sorti la veille du jour de collecte et rentré une fois la collecte terminée. Ce dernier doit également être aux normes AFNOR NF EN 840-1 à NF EN 840-6.

Quand on y pense !

Pour des questions d'hygiène notamment (et de respect), vos déchets doivent être mis dans un sac et le sac dans le conteneur.

Les sacs en vrac et les poubelles non homologuées ne sont pas collectés.

+ INFO Jour de collecte de ma poubelle
www.cc-genevois.fr



Vos questions... Nos réponses!

Sur les déchets...

Que faire de mon vieux téléphone portable?

Je privilégie le réemploi s'il fonctionne toujours (par exemple avec ECO-LIEN – voir page 5).

S'il ne fonctionne pas, je le rends dans le magasin au moment où je le remplace.

Que faire des films plastiques qui entourent les objets ou les denrées alimentaires?

Dans la poubelle avec mes déchets résiduels.

Où dois-je déposer mes piles?

Dans les bacs prévus à cet effet, dans les grandes surfaces ou en déchetterie.

Mes boîtes de conserve peuvent-elles aller dans le conteneur bleu?

Oui, tout comme les emballages en plastique et alu.

Où mettre mes cartons bruns (emballages venant d'Internet)?

Pour les très gros cartons ou pour un gros volume (ex : déménagement) : en déchetterie.
Pour les petits volumes (ex : colis) : 32 points tris sont équipés d'un conteneur spécifique CARTON.

+ INFO liste des points tri CARTON
www.cc-genevois.fr

Sur le fonctionnement...

Comment obtenir ma carte d'accès en déchetterie?

Je fais la demande en ligne sur www.cc-genevois.fr pratique et rapide! (voir page 11)

Pourquoi les déchets sont vérifiés quand je les apporte en déchetterie?

Parce qu'à chaque déchet, sa solution! En vérifiant les déchets, les agents assurent un meilleur suivi des flux et donc une revalorisation de qualité.

Pourquoi je ne peux pas récupérer dans les bennes?

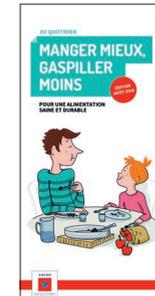
Il est interdit de récupérer des objets déposés à la déchetterie, parce que c'est dangereux et parce que c'est assimilé à un vol.

Pourquoi les déchetteries sont-elles fermées un matin par semaine?

Le site de Vulbens est fermé au public tous les jeudis matin et celui de Neydens tous les mardis matin. Une fois par semaine, une maintenance et un nettoyage du site sont réalisés par les agents pour mieux vous accueillir, en toute sécurité.

Le petit geste... pour aller plus loin!

Manger mieux, gaspiller moins



Consommer responsable

Le compostage et le paillage



Comment agir pour la planète?

Ces guides pratiques
et bien d'autres encore
sont disponibles gratuitement
sur www.ademe.fr
rubrique médiathèque



Livret de recettes zéro déchet



Merci !

pour ce petit geste qui engage

